



REGLEMENT 2019

1. Présentation de l'épreuve

Le One2Tri - lac d'Aiguebelette est une épreuve qui consiste à enchaîner 3 disciplines : la natation, le cyclisme et la course à pied, **en individuel** ou **en relais** (départ groupé) ou **en équipe de deux** (départ échelonné ou rolling start) sur un format L (longue distance), ainsi que sur un format M (courte distance).

La deuxième édition se déroulera le samedi 5 octobre 2019, en conformité avec la réglementation de la Fédération Française de Triathlon.

Ce triathlon est organisé par le club "Vallons de La Tour - Triathlon".
Il est ouvert à toute personne, licenciée ou non, née en 2001 ou avant.

2. Epreuve en duo : formation des équipes

Chaque équipe est composée de 2 triathlètes et doit être inscrite dans l'une des catégories suivantes :

- équipe féminine
- équipe masculine
- équipe mixte

Les membres d'une même équipe doivent porter une tenue identique.

3. Pièces justificatives

a/ Pour les titulaires d'une licence FFTRI Compétition :

- pièce d'identité
- licence FFTRI en cours de validité

b/ Pour les titulaires d'une licence en cours de validité au sein d'une fédération de triathlon affiliée à l'ITU :

- pièce d'identité
- licence originale portant le nom de la fédération
- Pass compétition à compléter en ligne.

c/ Dans tous les autres cas :

- pièce d'identité
- Pass-compétition (en ligne) dûment complété et signé
- certificat médical de non contre-indication à la pratique du « triathlon ou sport en compétition » datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve

Dans tous les cas de figure, en cas de non présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucun dossard ne sera remis et aucun remboursement ne sera effectué.

Le pass compétition est à prendre par toute personne non titulaire d'une licence F.F.TRI Compétition via le site FFTRI.
Le pass compétition sera néanmoins gratuit (comme la saison 2018 et avant) uniquement pour les licenciés des fédérations de triathlon des pays suivants : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse.

4. Montant et modalités d'inscription

Les inscriptions peuvent s'effectuer via le site du club comme suit, dans la limite de 600 participants:

Tarifs course individuel format L (pass compétition de 40 € pour les non-licenciés FFTRI ou licenciés loisirs) :

- 80 € pour les 100 premiers inscrits et avant le 31 mai 2019
- 100 € pour les 100 suivants et du 1er juin au 31 juillet 2019
- 120 € au-delà
- 150 € sur place

Tarifs duo format L (pass compétition de 40€ par coureur non licencié):

- 150 € pour les 30 premières équipes inscrites et avant le 31 mai 2019
- 190 € pour les 30 équipes suivantes et du 1er juin au 31 juillet 2019
- 240 € au-delà
- 300 € sur place

Tarifs relais format L (pass compétition de 2€ par coureur non licencié):

- 120€ pour les 30 premières équipes inscrites et avant le 31 mai 2019
- 150 € pour les 30 équipes suivantes et du 1er juin 2019 au 31 juillet 2019
- 180 € au-delà
- 210 € sur place

Tarifs course individuelle format M (pass compétition de 20€ pour les non-licenciés FFTRI ou licenciés loisirs):

- 40 € pour les 100 premiers inscrits et avant le 31 mai 2019
- 50 € pour les 100 suivants et du 1er juin au 31 juillet 2019
- 60 € au-delà
- 80 € sur place

Les inscriptions seront acceptées sur place (dans la mesure des places disponibles) avec un surcoût de 30€ pour une inscription individuelle et de 60€ pour une équipe (duo ou relais).

Un bracelet à puce sera remis lors de l'inscription par l'organisateur, qui devra être porté à la cheville gauche. La non-remise de ce bracelet à l'issue de la course sera facturée 10€.

La signature de l'athlète sur le bulletin d'inscription et lors de la remise des dossards signifie qu'il accepte le règlement et certifie exacts les renseignements fournis.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Cependant toute équipe peut remplacer un concurrent absent et tout concurrent peut se faire remplacer par un autre, à condition d'avoir prévenu l'organisation et fourni les pièces justificatives au moins 48h à l'avance.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

5. Briefing

Un briefing aura lieu 15 minutes avant le départ et rappellera les points suivants:

- La puce de chronométrage devra être portée autour de la cheville gauche durant l'épreuve et être rendue en échange de son vélo à la fin de la course.
- Un autocollant devra être collé sur votre casque de vélo (si fourni) et sur la tige de selle de votre vélo
- Il ne faudra pas réduire la taille du dossard fourni ni modifier sa forme. Le dossard peut être porté sur une ceinture porte-dossard fixé en 3 points.
- Pas de ravitaillement extérieur en dehors de ceux fournis par l'organisateur.
- Tous les athlètes devront respecter l'environnement à tout moment sous peine de sanction immédiate.
- Les déchets doivent être déposés dans les zones réservées sous peine de disqualification immédiate (carton rouge).

6. Déroulement :

6.1 Horaires :

Le retrait des dossards s'effectuera:

- Le vendredi 4 octobre 2019 de 16h à 19h sur la plage de Préargent à Novalaise.
- Le samedi 5 octobre 2019 de 6h45 à 8h15 sur la plage Préargent à Novalaise.
- Le parc vélo sera ouvert de 7h00 à 8h30.
- Le départ sera donné à 9h00 pour l'épreuve M en mass start.
- Le départ sera donné à 9h30 pour l'épreuve longue distance individuelle et relais en mass start.
- Le départ des équipes "duo" de l'épreuve longue distance sera donné à 9h40 selon un départ échelonné type rolling start.
- Les podiums auront lieu à 12h10 pour le M et 16h pour le L sur la plage de préargent.

6.2 Distances :

6.2.1 Longue distance (L)

- Natation : 2 boucles de 1250 m avec sortie à l'australienne
- cyclisme : 83 km
- course à pied : 17,5 km

6.2.2 Courte distance (M)

- Natation : 1 boucle de 1250 m
- cyclisme : 34 km
- course à pied : 9 km

6.3 Natation :

Sur la partie natation le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C, autorisée entre 16 et 24,5°C, interdite au-delà.

Le bonnet de bain fourni par l'organisateur doit être obligatoirement porté par les concurrents.

Les équipiers de la course duo doivent effectuer la partie natation ensemble. Ils s'élancent selon le principe de la rolling start, "au fil de l'eau": le chronomètre est déclenché au passage du duo.

6.4 Vélo :

Parcours vélo : le code de la route est de rigueur. Les concurrents doivent porter un casque homologué, jugulaire fermée avant de prendre leur vélo et après l'avoir reposé au parc. Le dossard fourni par l'organisateur doit être obligatoirement porté et sera positionné dans le dos, correctement attaché par minimum 3 points.

L'assistance extérieure est interdite. Il est interdit à tout véhicule n'appartenant pas à l'organisation de suivre des concurrents sous peine de disqualification.

Les équipiers de la course duo doivent rester ensemble et groupés.

Le drafting est interdit pour les concurrents de la course individuelle.

Le drafting est autorisé pour la course en duo entre les membres d'une même équipe. Une équipe doublée ne pourra profiter de l'aspiration de l'équipe ou du coureur de la course solo la doublant et devra maintenir une distance de 12m avec l'équipe ou du coureur de la course solo l'ayant doublé.

6.5 Course à pied :

Durant le parcours de course à pied, le dossard devra être positionné sur le devant. Les équipiers de la course en duo doivent rester ensemble.

6.6 Transitions :

Lors des transitions, les équipiers de la course duo doivent sortir du parc groupés.

7. Respect de l'environnement:

7.1 Tout concurrent s'engage à respecter l'environnement durant son séjour et sa course. Les déchets doivent être déposés dans les zones réservées délimitées, sous peine de disqualification immédiate (carton rouge).

7.2 Tout concurrent s'engage à respecter la charte de l'éco coureur, consultable sur le site de l'épreuve.

8. Barrières horaires :

Format L : Deux barrières horaires sont mises en place; tout concurrent sera mis hors course dans l'un des cas suivants:

- Arrivée au sommet du col de l'épine dès 3h après son départ.
- Départ sur le parcours course à pied dès 5h45 après son départ.

Format M : Retour au parc après la partie cyclisme avant 12h00.

9. Sportivité et respect

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent se plier aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

10. Récompenses

10.1 Format longue distance (L)

- Course individuelle : Sont primés, sur la course individuelle, les trois premiers triathlètes masculins et les trois premières triathlètes féminines selon la grille de prix suivante:

Classement	Hommes	Femmes
1er	800 euros	800 euros
2ème	600 euros	600 euros
3ème	400 euros	400 euros

En outre, seront récompensés (lots) les vainqueurs des catégories juniors, seniors, vétérans chez les hommes et les femmes.

- Course duo : les trois premiers des catégories duos mixtes, duos femmes, duos hommes.
- Course relais : les premiers relais homme, femme, mixte
- Col de l'épine: les vainqueurs homme et femme de la montée du col de l'épine.

10.2 Format courte distance (M)

Seront récompensés les 3 premiers au scratch homme et femme ainsi que les 1ers juniors, seniors et vétérans homme et femme.

11. Assurance, sécurité et responsabilité

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI.

Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident de défaillance dû à un mauvais état de santé ou non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation.

Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

12. Droit à l'image et protection des données

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation au One2Tri, sur tout support y compris pour les projections individuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

13. Remboursement ou pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation

En cas d'annulation de l'épreuve :

- L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...)
- Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, foudre...)
- En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve d'un concurrent ou d'une équipe, les participants ne pourront pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription. A tout moment une équipe peut remplacer un concurrent absent par un autre.

En cas de désistement :

- Les concurrents ne seront pas remboursés mais peuvent se faire remplacer par un autre concurrent, sous réserve de fournir tous les documents justificatifs, au moins 48h à l'avance. Au delà, un surcoût de 30 euros sera appliqué.